

ne pouvait s'attendre à ce qu'un trait de plume à Paris lui apporte la paix. Une fois ces impressions et ces recommandations soupesées et analysées, le gouvernement a décidé, en dépit des quelques doutes et hésitations qui subsistaient, que le Canada resterait membre de la commission durant une autre période de 60 jours.

Lors de ma déclaration à ce sujet en mars dernier, j'ai clairement précisé que nous nous retirerions à la fin de cette période s'il n'y avait pas une amélioration sensible de la situation au Vietnam et si aucun règlement politique imminent ne s'annonçait.

En juin, j'ai annoncé notre décision de nous retirer parce qu'aucune de ces conditions ne se trouvait remplie. La manière dont le Canada concevait le fonctionnement d'une commission internationale n'avait pas été acceptée et nous estimions que le retrait du Canada était dans le meilleur intérêt de tous. A mon avis, l'expérience a démontré que cette décision correspondait à l'opinion de la majorité des Canadiens sur cette question.

Dès le début, nous avons décidé d'adopter une attitude impartiale concernant notre participation à la CICS, ses succès, ses échecs et sa raison d'être. Cette attitude a été par la suite désignée comme étant une "diplomatie loquace". Deux raisons m'ont incité à opter pour cette ligne de conduite. Je désirais d'abord fournir à la population et au Parlement du Canada les renseignements les plus détaillés pour les aider à se former une opinion à l'égard de cet engagement de notre pays où des Canadiens risquaient leur vie comme l'ont démontré plus tard des événements tragiques. En outre l'expérience tirée de notre participation à l'ancienne commission nous avait démontré l'avantage d'exposer à l'attention de la presse internationale les tactiques obstructionnistes.

Je crois que notre premier objectif, informer des Canadiens, a été couronné d'un succès attribuable en grande partie à la presse, à la radio et à la télévision canadiennes, tant au Canada que sur place en Indochine. La diplomatie loquace a également servi dans une certaine mesure à soumettre la partialité et l'obstructionnisme au jugement impartial des journalistes et commentateurs internationaux. La deuxième étape de cet objectif, qui était de faire disparaître la partialité et l'obstructionnisme grâce à un exposé public, n'a hélas pas connu les succès escomptés.

Toutefois, ni le succès limité de la diplomatie loquace, ni les efforts énormes et laborieux déployés par la délégation du Canada pour rendre la commission plus efficace n'auraient permis à cette dernière de s'acquitter de ses obligations de façon positive si les parties n'avaient pas manifesté le désir profond de se conformer à l'Accord de Paris; en dernière analyse, le succès en dépendait. Même si la modération et l'impartialité avaient caractérisé l'attitude de chacun des membres de la Commission internationale, cette entreprise aurait engendré la frustration si l'ensemble ou certaines des parties au conflit avaient choisi de ne pas respecter l'Accord ou d'en donner des interprétations très différentes.

Je vous ai exposé en détail les raisons de notre retrait, mais j'estime qu'il est tout aussi important de veiller à ce qu'on ne se méprenne pas les motifs de cette décision. Notre attitude à l'égard de la commission résulte en grande partie de l'expérience que nous avons acquise au sein de l'ancienne CISC et de l'expérience de la nation la plus versée en matière d'opérations de maintien et d'observation de la paix.